

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 9-10-2019 Date de révision: 8-8-2023 Remplace la fiche: 9-10-2019 version: 2.3

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : MPM Vaseline Acid-Free

Code du produit : 66000

Type de produit : Graisses et huiles
Synonymes : Pétrolatum
Groupe de produits : Mélange

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

MPM International Oil Company Cyclotronweg 1 2629 HN Delft - Nederland T +31 (0)15 2514030

info@mpmoil.com - www.mpmoil.com

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :

pvhoorn@mpmoil.nl

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

Général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin,

Après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien

donner à boire au sujet inconscient.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Inconnu.

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

Après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

Après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions

normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

8-8-2023 (Date de révision) FR (français) 2/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie Protection en cas d'incendie Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Assurer une ventilation adéquate,

surtout dans les endroits fermés.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Gants. Lunettes de protection. Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment.

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

Autres informations : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est

habituellement requise.

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient.

danger

Température de manipulation : < 20 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Stocker dans un

récipient fermé.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Température de stockage : ≤ 20 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

### Mesures techniques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

# Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains							
Туре	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme		
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374		

# 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Couleur Blanc. Huileux. Pâte. Aspect Odeur inodore. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion 58 - 65 °C Point de congélation ≈ 59 °C Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : 170 – 221 Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible рΗ : Pas disponible pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : @ 40°C

Solubilité : Insoluble dans l'eau. Eau: insolubles

Ethanol: insolubles

Solvant organique:benzène - le chloroforme

Log Kow : Pas disponible Pression de vapeur < 0,133 hPa Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible : ca. 900 kg/m<sup>3</sup> Densité Densité relative : Pas disponible : Non applicable Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Taille d'une particule Distribution granulométrique : Pas disponible Forme de particule : Pas disponible Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule Pas disponible Empoussiérage des particules Pas disponible

# 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides et bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

: Non classé Toxicité aiguë (orale) Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (STOT) (exposition unique) Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration Non classé

## **MPM Vaseline Acid-Free**

@ 40°C Viscosité, cinématique

### 11.2. Informations sur les autres dangers

# 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Selon la Directive pour les préparations 1999/45/CE le produit est classé non dangereux,Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau

: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

8-8-2023 (Date de révision) FR (français) 6/8

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **MPM Vaseline Acid-Free**

Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 12.4. Mobilité dans le sol

#### **MPM Vaseline Acid-Free**

Sol Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

 Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la

législation locale.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 26\* - huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG

# 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : Non applicable N° ONU (IMDG) : Non applicable

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible.

# **Transport maritime**

Aucune donnée disponible.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

### 15.1.2. Directives nationales

# Pays-Bas

Catégorie ABM : non déterminé

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement					
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques		
	Date de révision	Modifié			
	Remplace la fiche	Modifié			
1.1	Groupe de produits	Modifié			

#### SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.